

*Rencontres du CRIES Île-de-France*

*Mercredi 15 novembre 2023*

# **LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA RÉGION AU SERVICE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES**

# La Région Île-de-France au service des entreprises :

Un large panel de solutions adaptées à la taille et aux enjeux de votre entreprise



## Commerçants, artisans



## TPE

y compris associations avec activité économique

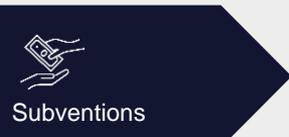


## PME

y compris associations avec activité économique



## ETI



Subventions

Chèque numérique  
Chèque efficacité énergétique  
Aide à l'acquisition de véhicules propres  
Soutien aux commerces ruraux de proximité  
Chèque prévention

Innov'UP  
TP'UP SetTE  
Chèques cyber  
Chèque prévention

Innov'UP  
Innov'UP Leader PIA  
Chèques cyber  
PM'UP SetTE  
PM'UP Jeunes pousses industrielles

Innov'UP  
Innov'UP Leader PIA  
Grands projets



Accompagnement  
sur mesure

Entrepreneuriat féminin  
Entrepreneur#Leader  
Assist Entreprise

Entrepreneuriat féminin  
Paris Region Business Club  
Accélérateur ESS  
Team France Export  
Plateforme Assist Entreprise

Pack Relance  
Pack IA



Prêts et garanties

Monte ta Franchise

Prêt croissance TPE  
Prêt d'amorçage

Prêt d'amorçage



Prises de participation

Paris Region Venture Fund (PRVF)  
Inv-ESS Île-de-France

Paris Region  
Venture Fund  
(PRVF)

*1*

# Aides au développement et à la transition écologique

# Chèque efficacité énergétique :

## pour faire face à la crise énergétique

Pour aider les entreprises à investir dans des équipements ayant pour but de :

- ▶ diminuer les consommations d'énergie ou d'eau,
- ▶ améliorer la qualité de l'air intérieur,
- ▶ développer les mobilités douces
- ▶ ou développer la consigne pour le réemploi et la gestion des déchets.

**Quelle est la nature de l'aide ?**

- **Subvention jusqu'à 10 000 €**  
(taux d'intervention de 50% et 80% pour les boulangers-pâtisseries)

**Qui peut en bénéficier ?**

Les entreprises de moins de 20 salariés.



# Aide à l'acquisition de véhicules propres :

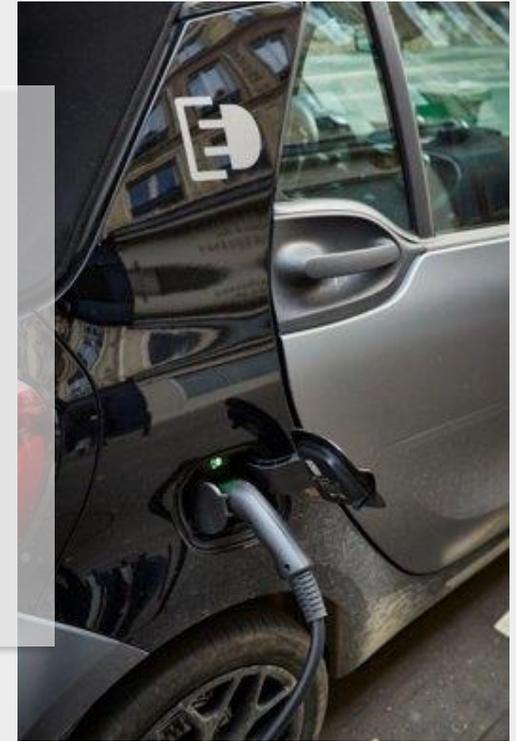
pour accompagner les petites entreprises dans l'achat de véhicules professionnels électriques, à hydrogène ou au gaz naturel

## Quelle est la nature de l'aide ?

- Jusqu'à 1 500 € pour les deux-roues, trois-roues ou quadricycles
- Jusqu'à 6 000 € pour les voitures, camionnettes et véhicules spécialisés
- Jusqu'à 9 000 € pour les camions et tracteurs routiers
- Le cumul d'aides publiques est plafonné à 50 % du prix d'achat du véhicule

## Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises de moins de 20 salariés.



# Le chèque numérique :

pour accompagner la transition digitale des commerçants & artisans

Pour maintenir et développer l'activité des artisans et commerçants de proximité grâce au digital (solutions de gestion, publicité digitale, développement ou acquisition de site web...).

## Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention jusqu'à 1 500€
- Taux d'intervention de 50%

## Qui peut en bénéficier ?

Les commerçants ou artisans avec un effectif de moins de 20 salariés.

## Pour en savoir plus :

Davantage d'informations en suivant [ce lien](#)



# TP'UP et PM'UP Souveraineté et Transition Ecologique :

pour accompagner les projets de transformation écologique et énergétique et soutenir les projets de croissance créateurs d'emplois

**A NOTER** : Un dispositif qui évolue pour intégrer pleinement les enjeux environnementaux, avec :

- Un axe transition écologique et énergétique **systematique** pour tous les dépôts de candidature.

But : Aider et engager les entreprises franciliennes dans des processus de décarbonation et de circularité tout au long de leur chaîne de valeur,

- Permettre le recrutement d'un salarié permettant d'initier les engagements d'une stratégie de TEE,
- Premier diagnostic de transition écologique (bilan carbone, analyse des flux...) pouvant être soutenu jusqu'à 50% dans la limite de 12 000€ (hors autre financement public).

# TP'UP et PM'UP Souveraineté et Transition Ecologique :

pour accompagner les projets de transformation écologique et énergétique et soutenir les projets de croissance créateurs d'emplois

## *TP'Up SetTE*

Pour vos investissements matériels ou immatériels, prestations de conseil, de développement international...

### Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 55 000 € (82 500 € pour les projets localisés en ZRE, ou les projets présentant un fort impact écologique et un plan de transition ambitieux )**

### Qui peut en bénéficier ?

Les TPE et associations avec une activité économique.

### Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/tpup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique>

## *PM'UP SetTE*

Les dépenses éligibles comprennent également le dépôt ou l'extension de brevet et jusqu'à 3 recrutements structurants.

### Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 250 000 € (375 000 € pour les projets localisés en ZRE, ou les projets présentant un fort impact écologique et un plan de transition ambitieux)**

### Qui peut en bénéficier ?

Les PME et associations avec une activité économique.

### Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/pmup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique>

2

# Les prêts et participations

# Prêts d'amorçage et prêts croissance TPE :

pour aider les petites entreprises à renforcer leur structure financière

## *Prêt d'amorçage*

Pour aider les petites entreprises innovantes à créer les conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds.

### Quelle est la nature de l'aide ?

- **Prêt entre 50 000 € et 300 000 €** sans aucune garantie ou caution personnelle du dirigeant

### Qui peut en bénéficier ?

Petites entreprises de moins de 5 ans en phase d'amorçage ayant déjà bénéficié d'une aide publique à l'innovation.

### Pour en savoir plus :

[www.iledefrance.fr/pre-damorçage](http://www.iledefrance.fr/pre-damorçage)

## *Prêt croissance TPE*

Pour renforcer la structure financière des PME en finançant des investissements matériels et immatériels et l'augmentation du BFR.

### Quelle est la nature de l'aide ?

- **Prêt de 10 000 € à 50 000 €** sur 5 ans avec un taux préférentiel sans sûreté réelle, ni garantie personnelle

### Qui peut en bénéficier ?

Entreprises de plus de 3 ans ayant entre 3 et 50 salariés.

### Pour en savoir plus :

[www.iledefrance.fr/pre-croissance-tpe](http://www.iledefrance.fr/pre-croissance-tpe)

**Le Fonds Régional de Garantie :** La Région, en partenariat avec Bpifrance, soutient les entreprises en leur permettant d'avoir accès à une **garantie renforcée (jusqu'à 80%)** sur le financement de leurs projets de création, développement, transmission ou de décroissance.

# La SEM : Île-de-France Investissements et territoires

l'outil patrimonial de la Région pour maintenir une industrie forte en Île-de-France

Créée en 2020, la SEM IdF Investissements & Territoires investit dans des actifs immobiliers atypiques, en complément du marché, en particulier dans des territoires situés en moyenne et grande couronne.

En lien avec les territoires, elle vise à **favoriser l'implantation d'entreprises en Île-de-France**, monter des tours de table d'investisseurs publics/privés et **accélérer la transition énergétique**.

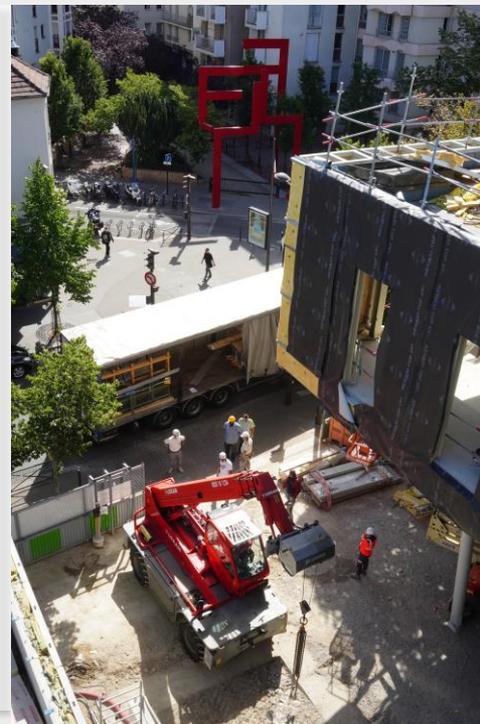
## Quelle est la nature de l'accompagnement ?

- Investissement dans des actifs immobiliers et dans des projets d'énergies renouvelables (apport en fonds propres, quasi-fonds propres)
- Rénovation (AMO, MOD, MOC, MOE)
- Conseil / accompagnement d'acteurs publics ou privés dans leurs projets immobiliers (mobilisation du foncier, aide à l'implantation, restructuration de friches & sites complexes)

## Gouvernance :



Crédit Mutuel ARKEA



3

# Les aides aux entreprises en difficulté

# Le chèque prévention :

pour favoriser l'accès des entreprises aux procédures amiables de prévention

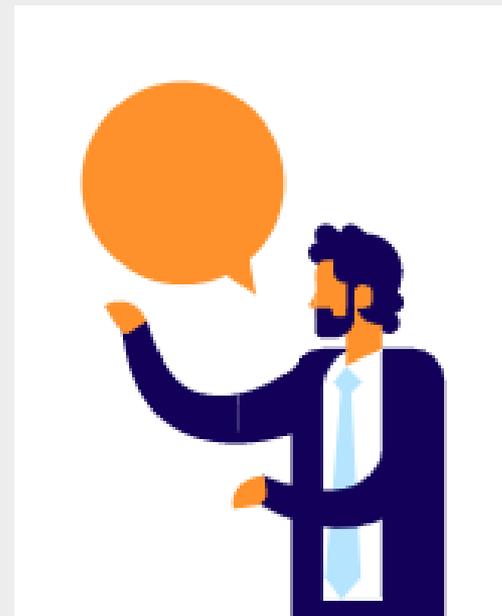
Dans un contexte d'augmentation des défaillances, la Région se mobilise pour favoriser l'accès des entreprises franciliennes aux procédures amiables de prévention, afin de préserver l'activité et les emplois.

## Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention de 5 000 € maximum** (taux d'intervention de 50%)
- Dépenses éligibles : frais de greffe, honoraires de l'expert-comptable, commissaire aux comptes ou mandataire

## Qui peut en bénéficier ?

- Artisans, commerçants, sociétés commerciales et associations ayant une activité économique et qui ont ouvert une procédure de prévention à compter du 1er janvier 2023 ou qui ont abouti à un accord avec les créanciers et/ou partenaires.



# Assist Entreprise :

## une plateforme pour mieux orienter et accompagner les entreprises en difficultés

The screenshot shows the top navigation bar with 'iledeFrance SMART SERVICES' and menu items: 'Services', 'Je contribue', 'Partenaires', 'Data', 'Île-de-France 3D', and 'La plateforme'. A user login area says 'Se connecter / S'inscrire'. The main header features the 'Assist Entreprise' logo and navigation links 'Mes difficultés' and 'Mes besoins'. Below is a hero section with an illustration of people and the text: 'Assist Entreprise. Vous et votre entreprise rencontrez des difficultés, vous ne savez pas par quel bout les prendre ? Nous vous aidons à trouver la bonne information et le bon interlocuteur pour vous guider et vous accompagner.' The main content area has three cards: 1. 'Mon entreprise souffre du conflit en Ukraine. Trouver les dispositifs d'accompagnement mis en place. Je me renseigne'. 2. 'J'ai des difficultés et je recherche des solutions. Je réponds à des questions sur ma situation en toute confidentialité, le service identifie les solutions les plus adaptées. Je démarre'. 3. 'J'identifie mes contacts clés. Le service me met à disposition l'ensemble des acteurs et leurs dispositifs répondant à mes besoins. Je découvre'. A 'UN AVIS ?' button is in the bottom left.

Une solution numérique partenariale inédite :

- **Plateforme anonyme et gratuite**, mise à jour en continu, regroupant des experts en prévention des difficultés des entreprises
- **Mutualisation des dispositifs de plus d'une dizaine d'intervenants publics et privés !**



# Vos contacts

[aides.economiques@iledefrance.fr](mailto:aides.economiques@iledefrance.fr)

Retrouvez toutes nos aides sur :

[www.iledefrance.fr/aides-services](http://www.iledefrance.fr/aides-services)

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen  
Tél. : +33 1 53 85 53 85

